

Objectif : Faire le point sur les responsabilités des collectivités en matière d'environnement. Les pouvoirs de police du Maire en matière environnementale. Les grands régimes.

Intervenant : Avocat spécialisé **Public concerné :** Élus, Agents, Collaborateurs de cabinet

Programme : Le but de cette intervention est de sensibiliser et préparer les élus à la responsabilité environnementale laquelle contre toute attente ne se limite pas à des grandes situations mais peut s'immiscer dans les actes courants de la collectivité.

Quelles sont ces responsabilités ? quels réflexes doit on adopter ? Tels sont les thèmes conducteurs de cette intervention abordant les sujets suivants :

- Les grands principes environnementaux,
 - Les principales procédures et grands régimes environnementaux (installations classées, droit de l'eau, enquêtes publiques et études d'impact),
 - Exemples concrets de projets publics concernés par ces régimes,
 - La responsabilité de la collectivité du fait de ses activités ou équipements,
 - Les moyens d'actions des collectivités contre les atteintes environnementales,
 - Les pouvoirs de police du Maire en matière environnementale,
 - Comment prévenir les risques de responsabilité, les pièges à éviter.
-

Durée :

Lieu :

Frais de participation :

Union des Maires du Val d'Oise

Association loi 1901 - Siret : 775 744 204 000 30

38, rue de la coutellerie 95300 PONTOISE - 01.30.32.64.91

uniondesmairesduvaldoise.fr - formation@uniondesmairesduvaldoise.fr

Une journée de 09:00 à 17:00 Déjeuner le midi avec le formateur et les stagiaires

38 rue de la Coutellerie,
95300 PONTOISE

Prix nets par jour et par personne :

- o Moins de 500 habitants : 165 €
- o De 500 à 999 habitants : 185 €
- o De 1000 à 3999 habitants : 195 €
- o De 4000 à 9999 habitants : 205 €
- o + De 9999 habitants : 215 €